

La paroisse Sainte-Aurélie de Strasbourg des origines à 1525 : Caractéristiques et enjeux d'une des plus anciennes paroisses strasbourgeoises

Marie-Noëlle DRION-KOPP

En 1524, la paroisse des maraîchers de Sainte-Aurélie de Strasbourg connaît la plus grande rupture de son histoire. Cette histoire, à la fois passionnante et mouvementée, reste malgré tout méconnue des historiens comme du grand public. Ce constat est très certainement lié au manque de travaux réalisés sur la paroisse, pour laquelle l'état actuel de la recherche est plutôt lacunaire.

Appartenant au tissu paroissial strasbourgeois depuis le Haut Moyen Âge, la paroisse de Sainte-Aurélie renferme des informations précieuses qui méritent d'être révélées ; la quête en informations est d'autant plus aisée que le fonds des sources archivistiques la concernant est exceptionnel. Les sources utilisées, conservées par les Archives Départementales du Bas-Rhin, sont essentiellement de nature comptable, ce qui est rare à l'époque médiévale. Il s'agit principalement des comptes du sacristain, du primissaire, du curé et de la fabrique. Si ces derniers s'avèrent riches en informations concernant le fonctionnement quotidien d'une paroisse, cette source a néanmoins ses limites puisque les mentions sont souvent assez sèches, manquant la plupart du temps de précision. A cette difficulté supplémentaire, s'ajoute le fait que les sources concernant la paroisse – rédigées en allemand médiéval - n'ont encore jamais été éditées, rendant le travail sur ces dernières relativement long et intense. Outre ces comptes, les archives départementales de Strasbourg renferment notamment le cartulaire de l'Oeuvre de Sainte-Aurélie des années 1433 et 1510, l'inventaire des travaux de l'église de 1498 d'une part et l'inventaire des ornements de l'église de 1494 d'autre part, qui se sont avérés très utiles dans la compréhension du fonctionnement quotidien d'une paroisse strasbourgeoise au Moyen Âge. L'autre fonds riche en informations sur la paroisse Sainte-Aurélie est conservé aux Archives Municipales de Strasbourg. Malgré tout, ces sources restent souvent incomplètes. D'où la nécessité de comparer avec d'autres paroisses à travers la lecture d'ouvrages réalisés à ce sujet.

L'étude des sources de la paroisse va en outre nous permettre de répondre à la problématique du mémoire. Concrètement, il s'agira de nous demander en quoi la paroisse de

Sainte-Aurélie est originale et unique par rapport à ses homologues strasbourgeoises. Comment la paroisse de Sainte-Aurélie – clé de voûte de la congrégation des fidèles à l'échelle locale – s'organise-t-elle ?

De l'étude des sources et des travaux relatifs aux paroisses strasbourgeoises et alsaciennes, il ressort une quantité impressionnante d'informations concernant le fonctionnement des paroisses, nous permettant de détacher des éléments de comparaison ou de distinction avec la paroisse de Sainte-Aurélie, pour au final mettre en valeur ses originalités.

Parmi les premières caractéristiques de la paroisse de Sainte-Aurélie, citons son vocable, unique au Moyen Âge en Alsace. En effet, l'église de Sainte-Aurélie est par son patronage, une paroisse unique puisqu'aucune autre église paroissiale n'a sainte Aurélie comme patronne. Son originalité est également renforcée par son double patronage puisque sainte Aurélie et saint Maurice en sont les patrons, sans que nous ayons davantage de renseignements à ce sujet.

Mais les sources nous en apprennent davantage sur la paroisse. Elles ont permis de confirmer l'existence d'un pèlerinage local, jadis mentionné par les historiens sans jamais avoir été prouvé. Diverses mentions confirment cette hypothèse telles que la présence de la crypte dès 1199 ou encore l'achat de grilles destinées à entourer le tombeau de la sainte afin de le protéger de l'afflux des pèlerins. La lecture de la thèse de Christine Heider sur la paroisse de Thann, nous a par ailleurs permis de comprendre la symbolique, dans les recettes des comptes de la fabrique de Sainte-Aurélie, des chemises (*hembden*) probablement offertes en guise d'offrande à la sainte par les pèlerins.

De l'étude des comptes de la fabrique de Sainte-Aurélie, il ressort également un modèle parfait de gestion des dépenses et des recettes de la paroisse puisqu'à aucun moment les comptes n'étaient déficitaires. L'étude approfondie du cartulaire de l'année 1433 de l'Oeuvre de Sainte-Aurélie nous fournit une explication possible de cette gestion parfaite. Elle met en évidence le rôle important de l'Oeuvre de Sainte-Aurélie comme instrument de crédit au Moyen Âge. C'est ce rôle de banque qui permet à l'Oeuvre de Sainte-Aurélie d'engranger des revenus importants.

Le compte de l'année 1492 constitue une source majeure puisqu'elle nous permet de voir le fonctionnement quotidien de la paroisse à travers notamment la réalisation de travaux en faveur de l'église et de la cloche. Cette étude fait apparaître que les paroissiens sont

profondément attachés à leur paroisse et à leur sainte, ce qui se matérialise par l'importance du montant des dépenses en faveur de leur église.

L'étude des sources de la paroisse fait sortir de l'anonymat le nom des serviteurs de l'église et de la paroisse ; mais l'étendue de leurs fonctions et de leur rémunération est toutefois malaisée à déterminer en raison du manque de précisions à leur sujet. Cette étude montre néanmoins la place importante accordée au personnel ecclésiastique de l'église mais également à l'organiste et à l'orgue en particulier. Car aussi étonnant que cela puisse paraître, la paroisse de Sainte-Aurélie était dotée, avant 1492, d'un orgue portatif, constituant une certaine rareté pour l'époque dans la mesure où seules les paroisses les plus importantes, comme celles de la Cathédrale ou de Saint-Thomas, en avaient un. Rareté renforcée par le fait que les orgues n'atteignent leur âge d'or en terme de développement qu'au XVII^{ème} voire au XVIII^{ème} siècle.

Mais l'examen des sources fait surtout ressortir le rôle majeur des marguilliers, ce personnel laïc chargé de l'entretien de l'église, dans le fonctionnement quotidien de la paroisse. En dépit de la faiblesse des informations à leur sujet, les sources précisent néanmoins qu'ils sont au nombre de sept et nous fournit leurs noms, du moins jusqu'en 1505, date à laquelle ils n'apparaissent plus dans les comptes de la fabrique. Il apparaît que ces sept marguilliers sont tous ou presque des maraîchers de la paroisse. Cela peut aisément s'expliquer par la *quasi* absence de mixité sociale au sein de la paroisse, renforçant davantage son originalité. L'étude de ces noms de famille nous apprend que ces personnes faisaient probablement partie des familles les plus honorables de la paroisse, occupant des postes-clé au sein de cette dernière. Leur poids et leur rôle au sein de la paroisse sont tels qu'un pléban du début du XVI^{ème} siècle dénommé Kytzin, les appelle « gouverneurs de la fabrique ... tant au spirituel qu'au temporel » (« *gubernantes fabricam ... tam in spiritualibus quam in secularibus* »), une formule qui ne trouve aucun équivalent ailleurs. Leur poids au sein de la paroisse est tel qu'en 1419, le Chapitre de Saint-Thomas concède la collation à la primissairie aux maraîchers de Sainte-Aurélie. Cette hégémonie des maraîchers sur leur paroisse n'est possible que grâce à leur *Trinkstube*, centre récréatif et administratif de la communauté, constituant la clé de voûte de l'organisation des paroissiens à l'échelle locale. Car, des neuf paroisses que renferme Strasbourg au Moyen Âge, Sainte-Aurélie est la seule qui soit aussi étroitement liée à une *Trinkstube*. La paroisse de Sainte-Aurélie apparaît donc identifiée à un quartier (*under Wagener*), lui même défini par la prédominance d'une profession. En cela, la paroisse de Sainte-Aurélie est unique à Strasbourg au Moyen Âge.

Mais l'influence des jardiniers-maraîchers ne s'arrête pas là puisque ces derniers ont joué un rôle de premier plan dans le passage de Strasbourg à la Réforme. Mais pour comprendre pourquoi la Réforme a obtenu à Strasbourg et à Sainte-Aurélie un tel triomphe, et surtout pourquoi la population toute entière est prête à affronter de grands risques pour en conserver les bienfaits, il est nécessaire de se rappeler le contexte politique, social et religieux de Strasbourg de cette époque. La population strasbourgeoise, empreinte d'une dévotion intense, est en proie à une forte inquiétude quant à son salut. Les guerres, la peste, les famines, aggravent ce sentiment d'inquiétude. De plus, le groupe des maraîchers-jardiniers de la paroisse, représentant la corporation la plus nombreuse est, par son contact quotidien avec les paysans des environs, mais également par l'identité de leurs charges vis-à-vis des seigneurs, particulièrement perméable à la propagande qui remettait tout cela en cause. C'est donc sans surprise que ces derniers vont soutenir fermement des hommes profondément épris par l'Évangile qui surent apporter une réponse aux questions et aux angoisses des fidèles.

Si à l'origine, la ville de Strasbourg ne semblait pas prête à adopter les thèses de Martin Luther, le rôle des jardiniers-maraîchers de Sainte-Aurélie va grandement aider le passage de la ville à la Réforme. L'année 1523 est capitale puisqu'elle voit l'arrivée, à Strasbourg, des prédicateurs Capiton, Martin Bucer et surtout du maraîcher strasbourgeois Clément Ziegler dont le rôle est essentiel dans la diffusion des idées nouvelles, amorçant ainsi une césure de grande envergure dans l'histoire de la paroisse Sainte-Aurélie. C'est ainsi que les maraîchers de la paroisse mais également ceux des faubourgs de la ville de Strasbourg vont imposer de nouveaux prédicateurs en faisant pression sur les autorités strasbourgeoises, participant donc à la diffusion des idées nouvelles. En 1524, les jardiniers-maraîchers demandèrent à Martin Bucer de venir prêcher l'Évangile dans leur paroisse. Le Magistrat donna son accord ce qui eut pour conséquence une demande identique de la part des autres paroisses. Mais c'est sans conteste le maraîcher strasbourgeois Clément Ziegler qui jouera un rôle majeur dans la diffusion des idées nouvelles en Alsace à travers l'action des jardiniers-maraîchers de la paroisse. Capable de soulever les foules, Clément Ziegler prêche, malgré l'interdiction des autorités locales, dans les villages situés autour du Mont Sainte-Odile, soulevant un vent de contagion dans les villages environnants. Mais l'élan de cette ferveur populaire lui échappe, assistant malgré lui au déclenchement du conflit sanglant de la guerre des Paysans, dont les acteurs ne sont autres que les maraîchers de la paroisse de Sainte-Aurélie, véritables interfaces entre la ville et la campagne dans la diffusion de la Réforme.

Le dessein principal de ce mémoire aura été conduit par la volonté de redonner à la paroisse Sainte-Aurélié de Strasbourg la reconnaissance qu'elle mérite, car force est de constater que cette paroisse, pourtant très ancienne, reste méconnue des historiens comme du grand public.

Cette entreprise a pu s'accomplir grâce à l'étude du fonds exceptionnel de la paroisse qui nous a fourni quantité d'informations pour l'étude de cette paroisse séculaire. Ce travail sur les sources nous a en outre permis d'établir les bases de la recherche au niveau de la documentation trouvée, mais aussi et surtout d'émettre des hypothèses et des faits. Dépoussiérer les sources nous a donc permis de dégager ses originalités et son caractère unique, nous permettant de répondre à la problématique du mémoire. Les originalités de la paroisse de Sainte-Aurélié reposent en outre sur l'existence d'un pèlerinage local d'une part et sur l'existence d'un orgue portatif d'autre part. Mais l'étude des sources nous a surtout permis de dégager l'emprise fondamentale des maraîchers-jardiniers, réunis par leur *Trinkstube* centre névralgique de ce pouvoir local, sur le fonctionnement quotidien de la paroisse. Cette dernière apparaît donc identifiée à un quartier (*under Wagener*), lui même défini par la prédominance d'une profession. En cela, la paroisse de Sainte-Aurélié est unique à Strasbourg au Moyen Âge. La *quasi* absence de mixité sociale qui régit la communauté de paroissiens à Sainte-Aurélié trouve son apogée dans le rôle des maraîchers-jardiniers comme interface entre la ville et la campagne, dans la diffusion des idées nouvelles de la Réforme à Strasbourg d'abord et en Alsace ensuite, déclenchant le conflit sanglant de la guerre des Paysans en Alsace. Ces acteurs, ont toujours été empreints d'une dévotion intense ; ce que semble confirmer leur foi en les idées nouvelles, prônées par ces nouveaux prédicateurs.

Il semble aujourd'hui que la paroisse protestante de Sainte-Aurélié, se soit assagie. Elle reste néanmoins encore empreinte d'une identité forte puisqu'aujourd'hui encore, les « anciens » la nomment « le concombre » (*das cucumber*), référence à son passé indélébile qui aujourd'hui je l'espère, aura retrouvé la place qu'il mérite dans l'histoire de Strasbourg au Moyen Âge.

Directeur de recherches : Elisabeth Clementz

Les cimetières et les enterrements dans les paroisses de Strasbourg *intra-muros* du XIV^e au XVI^e siècle

Barbara POIRE

Le choix de la ville de Strasbourg pour mener cette étude n'est pas arbitraire. Au Moyen Âge, Strasbourg est la plus grande ville d'Alsace et compte en 1444, 18 000 âmes à charge qui peuvent être inhumées dans l'un des douze cimetières paroissiaux de la ville : La Cathédrale, Saint-Thomas et Saint-Martin gèrent respectivement deux cimetières tandis que les paroisses de Saint-Pierre-le-Jeune, Saint-Pierre-le-Vieux, Sainte-Aurélie, Saint-André, Saint-Etienne et Saint-Nicolas en possèdent respectivement un. Le cimetière chrétien paroissial est un espace funéraire consacré, jouxtant une église et accueillant en son sein une population laïque spécifique. Les suicidés, les enfants morts sans baptême, les condamnés à mort, sont exclus de la terre consacrée. Dans certaines aires funéraires, ils cependant bénéficier d'un carré qui leur est réservé, comme c'est notamment le cas dans le cimetière Saint-Gall de Strasbourg.

Les cimetières strasbourgeois sont des espaces enclavés dans une ville étroite, provoquant ainsi de nombreux désagréments. Citons par exemple ce document d'archives de Saint-Thomas qui justifie la construction d'un second cimetière en 1408 en raison des nuisances olfactives provoquées par le premier¹. En 1527, alors que la Réforme bat son plein, le Magistrat de la ville ordonne la fermeture de l'ensemble de ces aires funéraires au profit de trois cimetières *extra-muros* plus adaptés : Saint-Gall, Sainte-Hélène et la Kurvau. Concrètement, cette étude avait pour objectif d'établir comment la communauté des morts pouvait cohabiter avec celle des vivants. Il était intéressant d'analyser l'organisation d'un cimetière à Strasbourg, et de comprendre le rôle des techniques d'inhumation qui ont permis de maintenir ces espaces funéraires en activité jusqu'en 1527. Alors que le chrétien du Moyen Âge considérait comme

¹ AVCUS 1 AST BII 38.

incontournable l'inhumation en terre consacrée, la Réforme, elle, jugea que ces lieux devaient être fermés afin de mettre fin aux abus du clergé.

Les ouvrages sur la mort au Moyen Âge sont assez nombreux : citons pour mémoire Cécile Treffort et Danièle Alexandre-Bidon. Les études sur les cimetières sont en revanche plus modestes. Elles se sont révélées soit trop générales, en voulant analyser les cimetières sous un angle géographique très vaste, soit trop spécifique, en se cantonnant à un travail purement archéologique. Il peut paraître surprenant de voir qu'aucune étude n'a réellement été faite sur les cimetières paroissiaux strasbourgeois alors que ceux-ci font partie intégrante du paysage urbain. Quelques ouvrages ont cependant été d'une aide non négligeable, tels que le catalogue d'exposition des Archives de la Communauté Urbaine de Strasbourg « les Strasbourgeois et la mort du Moyen Âge à nos jours », publié en 2009, ou encore les travaux de Luzian Pflieger sur les paroisses de Strasbourg.

Les sources utilisées au cours de cette étude ont été assez variées, nous situant ainsi dans la continuité des historiens comme Danièle Alexandre-Bidon. Cette méthode a pour avantage de ne pas faire d'impasse sur notre étude et de maximiser les informations nous permettant d'aborder au mieux notre sujet. Les documents d'archives, récoltés aux Archives Départementales du Bas-Rhin (ADBR) et aux Archives de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg (AVCUS), ont bien évidemment été mis à contribution, de même que les rapports de fouilles de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et les représentations iconographiques issues de toute l'Europe afin de mieux nous figurer les cimetières. Le premier problème auquel nous avons été confronté fut l'inégalité des données apportées par les différentes sources. Les informations relatives à la paroisse Saint-Thomas étaient fort nombreuses, tandis que celles de la paroisse Saint-André faisaient cruellement défaut. Par ailleurs, les rapports de fouilles portaient essentiellement sur les cimetières de Saint-Thomas et de Saint-Martin. En ce qui concerne les documents d'archives, nous n'avons aucun texte daté d'avant le XIV^e siècle. Notre document le plus ancien était la chronique de Closener, de 1349 et c'est pour cette raison que nous avons choisi ce siècle comme borne chronologique. Outre les chroniques strasbourgeoises, le corpus des documents archivistiques était essentiellement constitué de chartes, règlements, comptes, testaments ou liste de dépenses occasionnées par des obsèques. La difficulté principale

à laquelle nous avons été confrontée est que ces sources étaient éparses, dispersées dans les archives, souvent référencées dans l'index sous un autre critère. De fait, notre corpus de sources n'était pas fixé à l'avance. Peu de ces sources ont été publiées et de fait, nous avons dû transcrire et traduire la plupart de nos textes, qui étaient en allemand ou en latin médiéval. En ce qui concerne les sources iconographiques, nous avons pris le parti d'élargir notre horizon en raison de la pauvreté des représentations figurant des cimetières, en portant un intérêt tout particulier aux images d'origine strasbourgeoise, alsacienne ou de l'*Oberrhein*.

Cette étude a permis avant tout une meilleure compréhension des espaces funéraires urbains et plus spécifiquement, de Strasbourg. Elle a notamment mis en avant le problème patent de manque d'espace, entraînant ainsi une gestion toute particulière. Les activités profanes sur lesquelles Philippe Ariès s'était largement attardé dans ses publications sur la mort, n'ont guère de place dans les cimetières strasbourgeois, où les ossuaires se substituent à la tombe perpétuelle. Le cimetière à Strasbourg est contraint à l'exiguïté. Lorsqu'il se situe dans l'une des paroisses-conventuelles, il est contraint de partager son espace avec les édifices attenants au couvent, limitant ainsi son expansion. L'espace cimétériel est donc organisé de sorte à pouvoir assurer un rendement suffisant pour accueillir en son sein chaque défunt autorisé. Cela est rendu possible par l'exhumation des corps, par le réemploi des tombes, voire, par la construction d'un deuxième espace funéraire. Les tombes étaient organisées selon des rangées parallèles beaucoup moins géométriques qu'aujourd'hui. Les enterrements se déroulaient selon un protocole bien particulier. Le corps était lavé par les femmes de la famille du défunt, puis était enveloppé dans un linceul et mis en bière, si cercueil il y avait. Ensuite venait la cérémonie funéraire en présence d'un ou plusieurs prêtres. Le corps était ensuite conduit dans le cimetière de l'église pour être inhumé dans une fosse préalablement creusée par les fossoyeurs. Jouxant l'église paroissiale et consacrés canoniquement, ces lieux funéraires constituent également une source de bénéfices importante pour les paroisses. Chaque prestation effectuée dans le cadre du service funèbre devient l'occasion de remplir les caisses du clergé. Les tarifs varient selon les paroisses et selon le type de prestation souhaitée. L'usage d'un cercueil implique des frais plus élevés à la famille en deuil, ne serait-ce que pour le transport du corps. L'âge du défunt est également un critère à prendre en considération : un enfant ou une personne âgée

bénéficie de tarifs « plus avantageux » qu'un adulte. Par ailleurs, le choix du lieu d'inhumation engendre également un coût : une inhumation dans l'église ou le cloître était plus élevée qu'une inhumation simple dans le cimetière. L'usage d'une pierre tombale avait également un prix. Outre les frais versés à la paroisse, la famille doit également payer les fossoyeurs pour le creusement de la fosse et, parfois, le transport du corps. Là encore, les tarifs varient selon le type de prestation demandée. Un témoignage de l'attachement du clergé paroissial aux droits liés à la sépulture est la querelle de l'*Ultimum Vale*. Cette querelle qui oppose le clergé paroissial aux ordres mendiants a été particulièrement virulente à Strasbourg. Paradoxalement, l'usage des frais excessifs occasionnés par les obsèques a engendré un autre phénomène, celui de la démesure et des enterrements somptueux, dont le but était d'afficher clairement son pouvoir financier et d'impressionner. Ainsi, les cimetières étaient le terrain d'abus financiers émanant du clergé, entraînant un besoin constant de gestion de l'espace afin d'assurer à chaque chrétien l'inévitable sépulture en terre consacrée. Si le cimetière est considéré par chaque croyant comme le berceau de la Résurrection, il n'en est pas moins un espace inspirant le dégoût et la crainte. Dans sa chronique, Closener étaye les bouleversements engendrés par la peste de 1349, et notamment le changement radical d'attitude de ses concitoyens face aux morts. Désormais, la mort, et surtout les décès par maladie, inspirent la peur. Dans le cimetière de Saint-Thomas, les fouilles menées en 1989 par Marie-Dominique Waton ont mis au jour les restes d'une jeune femme décédée à la fin du XV^e siècle de la syphilis, et dont le corps avait été jeté avec la civière, sans autre forme de procès. En 1527, en pleine Réforme, le Magistrat décide de fermer tous les cimetières intra-muros de la ville, afin de mettre un terme aux abus du clergé catholique et d'améliorer la situation sanitaire des espaces funéraires. Trois cimetières extra-muros sont alors aménagés : Saint-Gall, Sainte-Hélène et la Kurvau afin de parer aux besoins de la population. Ces espaces étaient divisés, accueillant d'un côté les protestants, et de l'autre les chrétiens attachés à l'ancienne foi, et respectaient les confessions religieuses de chacun. Ainsi, à Saint-Gall, le cimetière catholique était consacré selon la législation canonique et disposaient de carrés destinés aux enfants morts sans baptême et aux condamnés à mort. En revanche les enterrements subissent de profonds bouleversements puisque des tarifs uniques sont pratiqués, quel que soit le cimetière ou la paroisse dont dépend le défunt. On assiste alors à une sorte de « municipalisation » des cimetières. Afin de ne pas réitérer les erreurs du passé, la ville affecte un fossoyeur à

chacun des trois cimetières. Celui-ci loge dans une maison qui lui est attribuée dans l'espace funéraire et est rémunéré par la ville. Afin d'optimiser l'espace, les édifices funéraires sont prohibés. Seule une grande croix au milieu du cimetière est autorisée. En somme, cette monographie des cimetières strasbourgeois a permis d'aborder un nouvel aspect de l'histoire urbaine de la ville de Strasbourg et de l'histoire du funéraire. Les cimetières paroissiaux strasbourgeois sont des espaces surpeuplés, sous la tutelle d'un clergé cupide, nécessitant un aménagement et une gestion particulière. Cette étude a par ailleurs mis en avant le rôle de la Réforme dans la redéfinition de ces espaces. En raison de l'aspect exclusif de ce travail – nous n'avons étudié que les cimetières paroissiaux strasbourgeois- cette étude est en quelque sorte incomplète. Elle mériterait en effet d'être approfondie par une étude plus générale des cimetières alsaciens afin de mieux cerner les techniques de gestion de l'espace, les inhumations, et l'impact de la Réforme, dans les villes protestantes ou non. Par ailleurs, du fait du difficile accès aux sources, il convient de noter que les conclusions de ce travail ne sont pas exhaustives. Elles ont toutefois apporté des réponses qui soulèveront autant de questions pour les recherches à venir.

Directeur de recherches : Elisabeth Clementz

Le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune au XVIIIe siècle

Laetitia Ayache

Notre étude a porté sur le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune au XVIIIème siècle. La recherche avait pour but d'étudier comment ce chapitre, du latin « capitulum », a vu le jour en menant une enquête historique sur les aspects factuels, comptables et humains au chapitre. L'étude envisagée est une véritable immersion dans la vie d'un chapitre à Strasbourg au XVIIIème siècle comprenant le début de la période révolutionnaire, étant donné que le chapitre cesse d'exister le 15 Janvier 1791 dans la tourmente de la Grande Révolution.

Pourquoi le choix d'un tel sujet ?

Tout d'abord, ce sujet présentait plusieurs éléments intéressants. Il permettait de faire le lien entre l'aspect spirituel et temporel d'une institution ecclésiastique. En effet, un chapitre est aussi une

institution temporelle avec des biens, des hommes qui vivent dans leur temps. L'étude permettait aussi d'envisager la composition d'une communauté canoniale, un monde peu connu par le monde de la recherche. Les avancées faites en la matière par Philippe Loupès sont pionnières.

De ce fait, de nombreux « primo chercheurs » se sont lancés dans ce type de recherche, ce qui a produit une bibliographie scientifique intéressante sur le sujet ces dernières années. Une autre raison concernant le choix de ce sujet est le silence des historiens à propos du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, seul l'article de Pierre Tony² -qui traite d'une manière développée la partie historique mais mentionne brièvement les biens du chapitre et les chanoines eux-mêmes - constitue un point de départ intéressant pour notre étude. Cependant, ce dernier ne cite aucune de ses sources. Nous avons pu aussi retrouver quelques écrits sur l'histoire du chapitre, rédigés en allemand par Wilhelm Horning, l'un des pasteurs de la paroisse au XIX^{ème} siècle³. Ce dernier nous donne sa version historique des faits mais du point de vue luthérien.

Pour répondre clairement au sujet, il nous a fallu étudier les grands traits de l'histoire du chapitre, ses origines – il remonte au XI^{ème} siècle - avec la fondation épiscopale en l'honneur de sainte Colombe en 1040 par Guillaume I^{er} et la donation impériale de Henri III en 1052. C'est grâce aux largesses et à la protection de quelques personnages en « vue » de l'époque que furent établies les bases de cette belle institution. Au début du XIV^e siècle, nous mentionnerons surtout Hugo Zorn, prévôt en 1317, qui légua au chapitre une grosse somme d'argent. Son rôle fut considérable dans l'achèvement et la dotation de l'église. Ces quelques jalons de fondation mentionnés ont permis au chapitre de se développer jusqu'à la période de la Réforme. Cette dernière apparut de manière violente avec l'installation controversée de Wolfgang Capiton, réformateur strasbourgeois et premier pasteur de Saint-Pierre-le-Jeune. Le chapitre dut aussi faire face aux tracasseries du pouvoir civil, le Magistrat de la ville de Strasbourg qui n'aura de cesse de tenter d'affaiblir l'institution capitulaire et ce malgré la protection de la ville décrétée en 1442 en faveur de St-Thomas et de St-Pierre. Strasbourg passa au protestantisme mais le catholicisme subsista au sein de quelques institutions religieuses dont celle de Saint-Pierre-le-Jeune. Ce n'est qu'en janvier 1683 que les années de querelles entre les deux religions cessèrent avec l'érection d'un mur entre la nef et le chœur de l'église décidée par l'intendant de La Grange après le rattachement de Strasbourg à la France en

² TONY Pierre, « Le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune » p.9 à 36 dans Annuaire de la Société des Amis du Vieux Strasbourg, Strasbourg, Le Roux, 1975, n°5, 174 p.

³ HORNING Wilhelm, Das Stift von Jung-Sankt-Peter in Strassburg. Urkundliche Beitræge zur seiner Geschichte desselben aus sechs Jahrhunderte (1200-1700), Strassburg, Hubert, 1891, 183 p.

HORNING Wilhelm, Die Kirche und das Stift Jung-Sanct-Peter in Wort und Bild, Strassburg, Hubert, 1889, 16 p.

1681. Tout au long de ces années, le chapitre joua un rôle important au sein de la ville de Strasbourg, qui prend brusquement fin avec la Révolution : le chapitre est supprimé le 15 janvier 1791.

Dans la deuxième partie, nous avons tenté de présenter la comptabilité du chapitre tenue par un corps de 5 receveurs chargés de la perception des revenus. Leur précision annuelle nous a permis de dégager les comptes généraux c.-à-d. les recettes et les dépenses par année. En effet, cette comptabilité pointue se présentait de manière analogue d'année en année avec quelques évolutions de vocabulaire que le receveur maîtrisait à la perfection. De ce fait, le chapitre exigeait de lui la tenue de registres clairement établis, susceptibles d'être vérifiés par les assemblées capitulaires. Nous avons fait le choix d'étudier leur production en procédant à un sondage entre les différentes années comptables⁴. Notre choix s'est porté sur 1762 une année aux revenus en argent importants avec 8542 livres. La provenance de ces revenus est multiple : des cens (redevance foncière due au chapitre), des rentes tirées de champs et de prairies, du capital et des locations de maisons. Mais le chapitre tire le plus de revenus de ces deux derniers postes. Le capital placé est une valeur sûre pour le chapitre tout comme le bâti. Enfin, l'année 1709 représente la plus mauvaise année comptable avec 2882 livres de recettes en argent et seulement 1743 rézeaux de recettes en blé. En effet, la chute des recettes en blé est significative pour cette année comptable. L'explication réside dans les mauvaises conditions climatiques de l'époque. L'étude prend fin avec les deux comptes prérévolutionnaires du chapitre à savoir 1788 et 1789 que nous avons choisi d'étudier à part vu l'importance des revenus. En effet, la recette en argent pour la seule année 1788 est de 22079 livres. Le produit de la vente des grains est le poste qui rapporte le plus ce qui prouve que les recettes en grains pour l'année ont été bonnes. Les contrats à rente se placent derrière la vente des grains, ils sont essentiellement constitués sur des maisons canoniales. L'année 1789 présente 28856 livres de recettes. La vente des grains reste un poste de recette sûre pour le chapitre alors que les contrats à rente baissent. L'expiration des contrats tout comme le pressentiment des événements révolutionnaires représente une explication. Cependant, les dépenses annuelles pour les deux années mettent l'institution capitulaire en péril avec 34412 livres de dépenses en 1788 et 51032 livres de dépenses en 1789 ! Le poids de l'entretien des bâtiments appartenant au chapitre peut expliquer ces chiffres. A la veille de la Révolution, l'institution de Saint-Pierre-le-Jeune était prospère mais sa politique de gestion la rendit déficitaire. L'analyse de ces comptes nous permet de montrer que le chapitre de Saint-Pierre n'était pas seulement une institution religieuse vouée aux louanges de Dieu mais aussi une institution temporelle avisée avec des droits et des possessions éparpillés jusqu'au-delà du Rhin qui lui conférait le titre de grands propriétaires fonciers avec qui il fallait

⁴ Les conclusions que nous apportons pour cette partie se basent aussi -indirectement- sur les années comptables non étudiées au vu de la présence des mêmes postes comptables d'année en année.

compter. A noter que ces comptes nous ont aussi éclairés quant à la constitution de la mense capitulaire à savoir les revenus des chanoines.

L'étude prend fin avec les chanoines qui composent le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune (les prévôts, les doyens et autres) au nombre de 15 au XVIIIème siècle. Ce troisième point de recherche englobait aussi les 15 canonicats, les 6 vicariats (1709) et les 14 chapellenies-prébendes. Les origines sociales et géographiques des chanoines nous en apprennent un peu plus sur ces hommes. En effet, leur provenance reste essentiellement locale (l'Alsace) même si on note une proportion de français non négligeable (diocèse de Paris, etc). Les chanoines de Saint-Pierre-le-Jeune sont issus des vieilles familles alsaciennes (familles de loi ou d'extraction plus modeste) par le biais des résignations *in favorem* - et d'autres d'origine française. Ce dernier élément se vérifie par la présence de chanoines (prevôts) ayant fait leurs études à Paris (la Sorbonne) pour le doctorat en théologie. Qu'est-ce qui pouvait bien les attirer ? La renommée du diocèse, la présence de grands noms (les Rohan)... Ils y trouvaient peut-être la vie douce pour des notables. En effet, les chanoines appartiennent à l'univers des notables⁵. Ils partagent avec les élites un large espace vital, le goût du confort et de la vie en société, même s'ils présentent quelques caractères spécifiques comme peut-être un penchant pour les livres. Nos chanoines de Saint-Pierre-le-Jeune possèdent des bibliothèques aux thèmes variés (droit, histoire, ouvrages religieux servant à l'accomplissement du saint ministère). Cependant, la tradition de lecture du clergé citadin est très homogène, elle met en valeur des oppositions sociales à l'intérieur du premier ordre et accusent le contraste Paris-province. Dans les cités de l'Ouest⁶, les bibliothèques sont religieuses et théologiques (80% en 1700, 65% en 1790) ; à Paris⁷, elles sont plus profanes, chanoines, abbés mondains et curés ayant une ouverture directe au monde : 38% de théologie vers 1710, 29% après 1765. De plus, on note une grande disparité des conditions, dans les inventaires étudiés. Bien sûr l'amélioration du niveau de vie moyen de Louis XIV à Louis XVI et l'évolution séculaire des modes se lisent à des indices comme la multiplication et la diversification du mobilier, la banalisation du café ou l'apparition des commodes dans les inventaires du milieu du XVIIIe siècle. Les chanoines transposent dans l'univers clérical les goûts et les comportements du monde dont ils sont issus. Enfin, à la fin de leur vie, les chanoines pensent à leur mort. Pour cela, ils emploient les mêmes formules d'un bout à l'autre du Royaume de France. Le texte testamentaire que nous avons vu est coulé dans un moule analogue à Paris en

⁵ R. Sauzet évoque « *ce comportement de notables usant, dans un égoïsme tranquille, des privilèges de leur rang et de leur fortune* » (« La qualité de la vie à travers quelques registres de délibérations capitulaires du Bas-Languedoc » dans Chronique des frères ennemis. Catholiques et Protestants de Nîmes du XVIe au XVIIIe siècle, Caen, Paradigme, 1992, p.203-208).

⁶ Nous renvoyons le lecteur aux travaux de J. Quéniart sur un corpus de plus de 5000 inventaires après décès.

⁷ Nous renvoyons le lecteur aux travaux de François Bluche sur les bibliothèques parlementaires.

Provence : un *préambule* – le « Considérant... » rappelle l'incertitude de la mort et la nécessité d'organiser le passage ; l'*invocation* place l'acte notarial sous la recommandation des intercesseurs célestes, Dieu, le Christ, la Trinité, la Vierge ; les *clauses mortuaires* qui règlent l'ordre de la cérémonie et élisent la sépulture ; les *demandes de messes* et les fondations par dons et legs en nombre dans les testaments que nous avons étudiés. Une autre épreuve attend les chanoines de Saint-Pierre-le-Jeune, le tournant de la Grande Révolution qui s'abat sur l'Église. Les nouvelles dispositions (Constitution Civile du Clergé) font craindre le pire. De nombreux chanoines de Saint-Pierre-le-Jeune sont sur le départ. Sur les 15 chanoines, 11 émigrent ou se retirent à proximité de la frontière, en raison de leur âge ou de leur état de santé. En effet, la moyenne d'âge du chapitre est de 75 ans.

Cette étude s'inscrit dans celles menées en dehors de l'Alsace, elle a permis de mettre en lumière une institution capitulaire au rôle important aussi bien dans la vie civile que dans la vie religieuse de Strasbourg et ce au fil des siècles. La prospérité de ses comptes capitulaires détourne le lecteur de sa vocation première servir Dieu et l'évêque. On peut parler d'une véritable « gestion capitulaire » au sein d'une institution spirituelle. Nous espérons que cette étude comptable donnera quelques clés aux futurs chercheurs avides d'en savoir plus sur une source dense et qui recèle des richesses pour les contemporains. Enfin, l'étude menée sur les chanoines de Saint-Pierre-le-Jeune ne peut que confirmer la place importante que pouvait tenir un chanoine dans la vie civile comme un homme de son temps et non un religieux enfermé dans le cloître de son chapitre. La particularité de certains chanoines provenant ou ayant fait leurs études à Paris (la Sorbonne) ouvre la voie à une étude plus approfondie sur la place de ces chanoines alsaciens au sein du Royaume de France par le biais notamment des relations entre ces derniers et le pouvoir.

Directeur de recherches : Claude Muller

La communauté anabaptiste de Normanvillars (1737 – début 19^e siècle)

Odile Birgy

Ce mémoire vise à analyser les conditions d'implantation et les moyens d'appropriation du territoire d'une communauté religieuse minoritaire, dans un territoire qui leur est

étranger. Les pérégrinations de plusieurs familles anabaptistes les ont menées jusque dans l'extrême Sud du Sundgau. En effet, les persécutions ou les expulsions dont ils sont l'objet les amènent à se déplacer constamment. Des montagnes bernoises, leur voyage les mène tour à tour dans des seigneuries peu regardantes sur leur confession religieuse. La mobilité des anabaptistes constitue par conséquent un obstacle important pour les historiens. Dans le cas de la communauté de Normanvillars (à quelques kilomètres à l'est de Delle), l'écueil principal reste la dissémination des informations dans plusieurs pays. Il est impossible de travailler sur l'origine des familles sans se rendre en Suisse. Le même problème se répète par la suite, si l'on veut comprendre les raisons du départ de ces familles au XIX^e siècle. Seules les archives de leur lieu d'émigration sont aptes à fournir des réponses, par le biais de leur regroupement, avec quelles familles et dans quelles conditions. Ces pistes restent encore à approfondir.

La stabilité et la sédentarisation de cette communauté au XVIII^e siècle dépendent en grande partie des autorités seigneuriales locales, qui les acceptent sur leurs propriétés. En plus de les tolérer, elles leur fournissent logis et travail en les employant comme fermiers seigneuriaux, à leur charge de mettre en valeur les terres inhospitalières de la seigneurie. L'exemple du domaine de Normanvillars correspond parfaitement à cette approche. Ce lieu isolé leur assure une sécurité, dans une Alsace française depuis peu et sous les ordres d'un roi complètement défavorable à la présence de minorités religieuses dans son royaume. L'installation de familles anabaptistes dans la forêt florimontoise résulte en grande partie de l'édit royal d'expulsion de 1712. Celui-ci a eu pour principale conséquence, non pas la disparition des frères, mais leur dispersion dans la région alsacienne, jusque dans la principauté de Montbéliard. En se disséminant dans les lieux reculés, ils ont également colonisé de nouveaux territoires, avec l'indéfectible soutien des autorités seigneuriales. Dans la forêt de Normanvillars, leur installation s'est effectuée en deux vagues. La première moitié de la communauté s'est établie avant 1740, à intervalle très rapproché. Ils constituent un premier noyau fondamental, qui suppose des relations antérieures entre elles, puisque plusieurs frères viennent de la même seigneurie. Ils permettent ensuite au reste des familles de s'installer sur le domaine, ces dernières arrivant de lieux et de seigneuries différentes, sans forcément avoir de contacts entre elles.

Progressivement, les anabaptistes s'approprient la forêt de Normanvillars. Ces personnes correspondent aux attentes de la famille de Barbaud, qui recherche des

habitants volontaires pour coloniser cette grande étendue, encore partiellement sauvage au milieu du XVIII^e siècle. Les frères suisses, tout en répondant aux exigences des seigneurs, développent l'agriculture et l'arboriculture. De plus, ils exploitent les nombreux étangs alentours, le tout dans le but d'optimiser la productivité du domaine. Cet objectif est atteint à la fin de l'Ancien Régime. On le remarque au travers des plaintes des communautés villageoises, qui augmentent. Celles-ci réclament que les fermiers anabaptistes du seigneur soient imposés sur les terres qu'ils afferment, car elles produisent bien plus de rendement que les terres communales. Les conditions de travail sont différentes pour les fermiers de Normanvillars. Ils disposent de parcelles de terres considérables, bien plus grandes que les petits propriétaires de la seigneurie. Lorsqu'ils disposent de leurs propres terres, les habitants obtiennent des parcelles de petite taille et amplement éparpillées sur le finage. L'avantage des anabaptistes est évident puisqu'en cultivant des exploitations d'un seul tenant, ils gagnent du temps, évitent les pertes d'espace, tout en rassemblant les cantons par culture. De plus, ils joignent à ces conditions favorables leur expérience agricole, forte de leurs origines montagnardes. Habités à exploiter des terres sous un climat plus hostile, ils disposent d'un savoir-faire remarquable pour obtenir de bonnes récoltes. Outre l'agriculture, les fermiers anabaptistes se distinguent des populations locales par leur prédisposition à l'élevage. Ici encore, il faut tenir compte d'une forte tradition alpestre. La pratique de l'élevage, plus ou moins intensive selon leur lieu de résidence, caractérise en Alsace cette population. Le soin apporté aux bêtes est connu de tous, et les produits issus des animaux leur assure à nouveau des gains supplémentaires. Les fromages suisses sont réputés jusqu'à Normanvillars, puisque le seigneur de Barbaud demande à bénéficier de fromage et de beurre mennonite chaque année. Toutefois, la seigneurie de Florimont ne dispose pas d'infinis pâturages comme dans les Hautes-Chaumes vosgiennes ou les montagnes suisses. L'élevage ne constitue donc pas dans notre cas une spécialisation à part entière. Certains mennonites se consacrent par ailleurs à d'autres activités professionnelles pour gagner leur salaire, activités qui ne touchent pas directement l'agriculture. Les tisserands anabaptistes sont réputés jusque sur les marchés de Belfort, où ils s'affairent à vendre le fruit de leur travail. D'autres familles se spécialisent dans la meunerie, et ils exploitent les moulins banaux du seigneur de Barbaud. Ils disposent par conséquent d'une grande diversité dans le choix de leurs activités, toutes approuvées voire encouragées par le seigneur. La précarité de leur situation ne les empêche par

conséquent pas de s'approprier ce domaine. Il est intéressant de comprendre comment ces mennonites ont su tirer profit de leur situation précaire. Leur statut de fermiers seigneuriaux reste un inconvénient de taille puisque leur permis de séjour sur les terres des Barbaud doit sans cesse être renouvelé. Aucune garantie de stabilité – comme un bail emphytéotique par exemple – ne leur est accordée. Pourtant, malgré cette incertitude, ils obtiennent la satisfaction du seigneur, des rendements agricoles et artisanaux optimisés ainsi qu'une épargne considérable, tandis que le reste de la population peine encore à subvenir à ses besoins alimentaires. La qualité de leur travail stimule le seigneur à garder ces familles sur son domaine, malgré l'édit d'expulsion. Ainsi, ils colonisent au fur et à mesure l'intégralité du domaine de Normanvillars, en reprenant les corps de fermes des habitants antérieurs et en en créant de nouveaux. Toutes ces activités dissuadent les populations locales de tenter l'aventure dans la forêt, puisqu'ils ne sont pas propriétaires des terres, et que le domaine comporte une majorité d'étrangers, s'exprimant le plus souvent en allemand.

Néanmoins, les barrières géographique et religieuse ne restent pas imperméables. Les interactions entre les acteurs se retrouvent aux détours des archives, aussi succinctes qu'elles puissent être. Les premiers témoignages de contacts réguliers interviennent dans le cadre de litiges judiciaires : les anabaptistes apparaissent confrontés à de rares délits mineurs – droit de pâture, droit de glandée... Au delà de ces incidents, les familles de Normanvillars s'unissent contre le propriétaire des lieux qu'ils habitent et exploitent, le seigneur de Barbaud. Pendant plusieurs années, les fermiers se sont défendus jusque devant le Conseil Souverain d'Alsace jusqu'à obtenir la pleine réparation de leurs droits bafoués. Ce long procès témoigne de la nouvelle assurance dont font part les mennonites : bien qu'ils ne soient toujours pas acceptés par les autorités monarchiques, ils n'hésitent pas à faire appel aux plus hautes instances judiciaires régionales pour s'indigner des abus du seigneur. De même, ce litige traduit une évolution dans les principes moraux des anabaptistes, puisqu'ils renoncent à leurs principes pacifistes pour faire primer leurs intérêts. Témoignages, cautions ou contacts professionnels, de nombreux habitants environnants entretiennent des relations qui ne sont pas conflictuelles avec la communauté anabaptiste. Les meuniers livrent les grains et les tisserands vendent leurs toiles au marché de Belfort. Certaines sources laissent même penser à de véritables amitiés personnelles entre anabaptistes et catholiques, notamment lorsque deux individus de confession différente sont solidairement

condamnés pour le même délit. Ces interactions atteignent leur apogée dès la fin du siècle, lorsque les premières abjurations sont consignées, suivies de mariages mixtes. Bien que ces faits soient encore peu pratiqués, ils traduisent l'assimilation progressive de la communauté anabaptiste dans le moule social et rural sundgauvien. Contrairement à une idée trop souvent admise, les anabaptistes ne refusent pas le contact avec le monde extérieur. Une vie isolée leur permet de perpétuer leurs traditions et leurs croyances, mais ils se confrontent régulièrement à la population locale, sans préjugé ni animosité. La Révolution amorce un changement radical pour les anabaptistes, qui dépendent des propriétés du seigneur. Si quelques familles peuvent devenir propriétaires, la majorité d'entre elles doit faire face à de nouvelles difficultés financières. De plus, l'ouverture progressive de la communauté au monde extérieur entraîne de nouveaux comportements. La minorité religieuse s'affaiblit par la perte de nombreux membres. En effet, les plus conservateurs d'entre eux voient l'ouverture du groupe comme une menace. De ce fait, plusieurs familles reprennent les pérégrinations déjà connues de leurs ancêtres. Nombre d'entre elles prennent le chemin de l'Amérique, principalement vers la Pennsylvanie où leurs coreligionnaires les attendent déjà. L'émigration, encore et toujours, semble être le seul recours trouvé par cette communauté pour préserver son identité.

Directeur de recherches : Claude Muller

La Maison du cardinal Armand Gaston de Rohan

Officiers, domestiques et courtisans dans l'entourage du Prince évêque au château de Saverne, 1704 à 1749

Stéphane Xaysongkham

- **Présentation de la recherche**

« *Si les maîtres veulent avoir de bons domestiques, il faut qu'ils soient bons eux-mêmes, et qu'ils les regardent comme leurs enfants adoptifs dont ils doivent prendre soin comme de leurs enfants propres* ». C'est par cet enseignement que monsieur Audiger introduit en 1692 son célèbre manuel *La Maison réglée*.

C'est aussi l'image que retiennent les mémorialistes qui séjournent au château de Saverne au XVIIIème siècle, à la cour du cardinal Armand Gaston de Rohan Soubise, fastueux prince français, détenteur à Strasbourg du siège épiscopal le plus lucratif du

royaume. Pour de nombreux visiteurs, « *[Gaston de Rohan] fait les honneurs d'une manière qui enchante. Tous ses domestiques l'imitent, et il est certain que tous sont remplis d'attention, et qu'il n'y a pas de table en France ni en Europe où l'on soit mieux servi* ». Ces témoignages élogieux sont corroborés par les marquis d'Argenson et de Valfons, ou mieux encore par l'abbé Garnier, qui écrit à plusieurs reprises dans ses courriers : « *Tous les gens de la Maison sont sages et en bonne santé, tous gardent bonne discipline et j'ai lieu de me louer de tous* ».

L'identité des domestiques se révèle à la lumière de deux types de sources dont nous avons privilégié l'étude : les registres paroissiaux tenus par le curé et les minutes rédigées par le notaire^{iv}. De 1710 à 1730, 11,32% des mariages célébrés^v à Saverne concernent des domestiques de Gaston de Rohan, et 10,25% des nouveau-nés baptisés^{vi} dans cette même paroisse sont leurs enfants. Un premier travail de prosopographie a pu être réalisé puis présenté sous la forme d'un dictionnaire. Comprenant 888 titres, cette base de données répertorie officiers et domestiques par fiches biographiques mettant en évidence les dates, les fonctions occupées, les origines géographiques et les liens de parenté (au demeurant extrêmement complexifiés).

Le dépouillement de ces sources suffit-il à dissiper l'enthousiasme rêveur des mémorialistes qui visitent le château ? L'apparente objectivité des documents étudiés nous aide sans doute à réhabiliter le rôle essentiel qu'ont tenu les domestiques, chacun à sa place, dans l'orchestration de la vie de cour et la représentation du pouvoir princier.

C'est cette fresque de la vie de château que nous proposons d'éclairer dans notre mémoire.

- **Les gens de la cour princière et les notables**

Contrats de mariage, testaments et inventaires des biens permettent de définir les contours d'une société de notables, entièrement dévouée à la gestion des affaires temporelles de l'évêque de Strasbourg (au sein de la Régence épiscopale), et structurée autour d'une vingtaine de familles (Mayerhoffer, Schillinger, Bähr, Ades, Arth, Comes, Mehlem, Helmbrecht, Herrenberger, Knöpfler, Jourdain, Wolbrett, Horneck, Zindel, Loquet, Philbert, Werné, Gast, Gérard, Pettmesser, etc.).

Parmi ces hommes de lois et de droit, titulaires d'offices souvent transmis de père en fils, les nobles Alsaciens sont aussi peu nombreux que peu titrés. Ils restent toutefois très attachés aux honneurs que leur confèrent leurs prérogatives, et qu'une lettre du baron de Gail, conseiller d'épée à la Régence permet de résumer : « *J'ai l'honneur de vous représenter, Monseigneur, qu'ayant toutes les distinctions d'un officier d'épée, puisque j'ai été reçu sans être gradué, que j'ai séance à la droite du président, et que j'opine le premier (...) il est de l'honneur de Votre Altesse d'avoir en sa Régence un conseiller d'épée* ».

Par son implication et son zèle à servir les affaires du prince évêque, cette oligarchie locale a dominé la société savernoise pendant plus d'un siècle. Son *credo* se définit autour de l'endogamie, du rapprochement par similitude de fonctions et de l'adhésion à la doctrine de l'Eglise romaine.

- **Les gens de la Maison civile vers 1730**

Payée sur la cassette personnelle du prince et composée majoritairement de francophones, la Maison civile constitue le premier cercle de la cour du prince. Il s'agit de sa « *familia*^{viii} », comprenant confidents intimes, précieux commis et proches courtisans, clients. Souvent en déplacement, cette Maison « privée » ne compte pas moins de 90 personnes réparties entre différents services. Voici la composition que nous pouvons proposer, en nous situant aux alentours de l'année 1730 :

[L'Intendance] Un intendant général (abbé de Ravannes) avec son domestique (Soyes), trois secrétaires (abbé Neel, abbé Barbier, Soldiny) avec leurs domestiques (Philippe et Albert), un contrôleur de la Maison (Monge)

[La Chapelle] Un aumônier (abbé Everard) et un chapelain avec un laquais (Dormoy)

[La Chambre] Deux gentilshommes de la Chambre (de Vernège, de Rinvilliers), six valets de Chambre (Soldiny, Lempfrid, Favorell, Noll, Yves, Saint Jean), un médecin apothicaire (Gervasy), un chirurgien (Lareyre) avec un laquais (Piémont), un tailleur (Millet), un tapissier (Lacroix), un blanchisseur, un rabatteur de matelas (Rousseau).

[L'Office] Un premier maître d'hôtel (Chevalier) avec un garçon, un Chef d'Office avec deux aides (Jacques, Ferdinand), un Chef des cuisines (Baudet) avec trois aides (Martin, Garnier, Gabriel), un Chef de pâtisserie (Lucien), un garçon tourne broche, un pâtissier (Pappe), un sommelier et un pourvoyeur (La Ferrière), deux laveurs de vaisselle, un porteur d'eau, un frotteur d'argenterie.

[La Livrée] Deux gardes suisses (Castetta, Amey), deux concierges (Osson et Desbau), huit valets de pied (Le Rouge, Louis, Nicolas, Fontaine, Bourguignon, Bougon, Villatte, Verdun), deux coureurs (Philbert, Dominique), deux porteurs (Bernard, Saint Jean).

[L'écurie] Un écuyer (Duval), un fourrier, deux pages, cinq cochers (Duclos, La France, Chalant, Demanja, Van Berger), cinq postillons (dont Posson, Bertrand, Gibot), au moins dix palefreniers (dont Descordes, Cassier, Trenchant, Jardin), un maréchal ferrant (Cacon), un sellier bourrelier.

• **Les gens de la Maison épiscopale au château de Saverne vers 1724**

La Maison épiscopale désigne les gens de l'évêque. Gaston de Rohan bénéficie de leurs services dès son accession à l'Evêché de Strasbourg en 1704. Gagée sur les deniers de l'Evêché, elle compte de nombreux germanophones sujets de l'évêque, mais reste (théoriquement) mise à sa disposition par l'Evêché. L'effectif fluctue en fonction des déplacements ou des absences de l'évêque dans son diocèse. Néanmoins, un contingent permanent de domestiques était en poste au château de Saverne. Que savons-nous d'eux vers 1724 ?

L'abbé Garnier (1689-1730) est alors l'intendant à la tête du château. La discipline, la trésorerie et l'administration sont de son ressort. Suivi de son propre laquais et d'un commis au secrétariat, il dispose d'un appartement proche de celui du prince.

Le Champenois Claude Le Gros détient la conciergerie du château et la responsabilité du garde meuble, exerçant son office conjointement avec sa femme Marguerite Le Gris qui n'est autre que la fille... du concierge de l'hôtel de Rohan Soubise à Paris (actuelles archives nationales). Il dispose également d'un appartement et d'un domestique.

Le Picard Pierre Prévot (?-1730) est garde suisse de la porte du château avec son épouse, l'influente Marie Claire Glockener. « *Incorruptible, fidèle et discret* », connaissant et observant tout le monde, arborant un riche baudrier aux couleurs de son maître, le rôle du garde suisse est triple : surveillance, information, ostentation. A Saverne se tenaient régulièrement un garde suisse pour la grande grille du parc, un suisse pour la porte de la basse cour (il regarde dans la direction opposée du précédent), un suisse pour la porte des écuries, un suisse pour l'ancien palais dit « *Oberhof* » (chacun a droit à un domestique).

Le Tourangeau Jean Jacques Guillon (?-1740) est aussi garde suisse au château, tandis que sa femme Anne Barbe Michel Dimanche travaille dans la Maison comme aide d'Office (elle nourrit la volaille de la basse cour et apporte des grains au faisandier).

Le Maître d'hôtel se nomme Michel Gourlade. Dirigeant les cuisines et l'approvisionnement du château, il sert l'épée au côté en étant accompagné d'un « *garçon du maître d'hôtel* ». Il est par ailleurs le père de l'architecte Laurent Gourlade qui supervisera dès 1728 les travaux du palais Rohan à Strasbourg.

Sous ses ordres s'activent : 1°) un pourvoyeur des cuisines ou cellérier (Claude Udrich) qui parcourt les marchés, fait acheter puis livrer des denrées au château ; 2°) un cuisinier (inconnu en 1724) avec un aide ; 3°) un rôtiiseur et piqueur des viandes (le Bordelais Jean Le Brun, 1665-1729) avec garçon tourne broche ; 4°) un chef d'Office (le Français Jean Moutier) avec une poignée d'aides.

L'homme qui dirige la « *chansonnerie* » du prince est également placé sous les ordres du Maître d'hôtel. Diverses expressions le désignent : « *Magister cellarius* », « *der Kellner* », « *le sommelier épiscopal* », etc. En 1724 il s'agit d'un Franc-Comtois nommé Jacques Lepeule dit Blanrocher (1677-1753). Il doit son poste à son frère aîné Pierre Lepeule, qui exerce pour le compte du prince la charge de commis aux recettes de l'Evêché de Strasbourg.

Pour boucler ce tour d'horizon du château, il faut accorder une place non négligeable à une poignée d'ouvriers que l'entretien permanent du château rend indispensable : le maître serrurier Jean François Agon, (Poitevin, 1682-1762) exerce avec son fils Antoine ; le couvreur Henri Le Besnerois (Normand, ?-1735) ; le tapissier Jacques Troye, venu de Trêves ; le doreur Pierre Souqua et son fils, venus de Champagne ; le menuisier Trosche et son fils, venus du Bourbonnais, le vitrier parisien Nicolas Doutreleau (1687-1747).

• Les gens de l'Écurie, des Parcs et des Plaisirs

Alors que cette trentaine de domestiques ne quitte pas le château, d'autres serviteurs sont établis dans le parc et dans ses dépendances. On peut ainsi croiser, en s'y promenant, le fontainier des écluses, le jardinier des bosquets ou celui du potager

princier, le jardinier entretenant le pavillon, ou encore celui des caisses d'orangers (ces jardiniers sont presque tous Versaillais ou Parisiens). Une équipe de journaliers leur est subordonnée.

Une faisanderie est aménagée et intégrée en plein cœur du parc. Elle est habitée et surveillée par un maître faisandier (toujours originaire de Flandre) qui y élève des faisandeaux destinés à la chasse. Les jeunes faisans sont nourris avec des œufs de fourmis péniblement récoltés, du marc de raisin et du froment, avant d'être relâchés dans le parc à l'âge adulte.

L'approvisionnement des écuries représente un véritable défi et une perpétuelle préoccupation pour les écuyers. Les prés et dépendances du château ne suffisant pas, les palefreniers du cardinal vont se réapprovisionner en Lorraine, ou achètent les fourrages nécessaires à des dé livreurs alsaciens.

En 1730, le cardinal achète treize chevaux en moins de quinze jours (pour 7233 livres 6 sols), dont six Frisons, cheval de prestance et de représentation par excellence grâce à sa tête fine et élégante, sa robe noire et son allure noble. Si le cheval tient une place capitale dans la vie d'un prince, il serait erroné de négliger son ampleur dans le quotidien des domestiques. Un court passage épistolaire témoigne de l'importance accordée à leur santé : « *La jument malade est crevée il y a deux jours, malgré les soins qu'on s'est donné : elle a été veillée et soignée par proportion comme auroit pu l'estre une personne. L'écuyer a passé près d'elle les deux dernières nuits qu'elle a vécue, sans se coucher. J'en suis d'une très grande affliction*^{ix} ».

Dans les écuries du cardinal, il est de coutume de couper les queues des nouvelles juments, tant par souci d'esthétique que pour faciliter l'attelage de l'animal. Lorsqu'un cheval tombe malade ou se blesse, l'écuyer du château se conforme aux manuels d'art équestre publiés à la même époque : il procède à une saignée, puis prodigue un régime à base de son (résidu de mouture facilitant la digestion).

• La condition des domestiques du château de Saverne

Le domestique d'un prince bénéficie d'une situation probablement enviable au XVIII^{ème} siècle, tout d'abord parce qu'un certain nombre de tracas quotidiens, comme celui du pain, lui sont évités^x.

A Saverne, les sujets de l'évêque qui s'engagent comme domestiques bénéficient d'exemptions fiscales, dont voici un exemple : « *Jacques Hubler, de Monswiller, employé comme vacher du Prince évêque, a néanmoins été porté sur l'état des droits de corvées, il supplie la Chambre de le faire rayer de la liste*^{xi} ».

Un autre privilège concerne les domestiques malades ou indisposés : l'hôpital de la ville de Saverne est tenu d'entretenir plusieurs lits (quatre dans deux chambres) et de les mettre à la disposition exclusive des gens du château.

Les gages versés (en argent, nourriture et loyer) nous sont connus grâce à quelques fragments de comptes. Prenons un bref exemple, celui de Jean Baptiste Roth, premier valet de chambre. Ses appointements sont de 90 livres 11 sols 9 deniers, et sont versés comme suit : le 12 avril, il reçoit ses gages pour le mois de février dernier ; le 12 mai, idem pour mars dernier ; puis le 23 octobre, pour avril et mai derniers, etc. Autre

exemple, en 1737, l'inventaire des biens après décès du domestique Adrien Descordes précise bien qu'à sa mort on ne lui doit plus qu'un seul mois de ses gages, soit 15 livres^{xii}. Les appointements sont respectés avec une extrême minutie et les domestiques ont l'assurance de percevoir leurs « salaires » dans de brefs délais.

Différents officiers de la Maison tiennent leur propre comptabilité : le concierge pour le garde meuble, le premier valet de chambre pour la garde robe, le maître d'hôtel pour les cuisines et le cellier, l'écuyer pour l'écurie. Toutes les dépenses générées par ses officiers sont consignées sous forme de quittances ou d'états. Ces documents sont ensuite centralisés et rapportés par écrit dans un grand livre de comptes, tenu par l'intendant de la Maison. Un exemplaire de ces comptes (1785-1787) subsiste encore de nos jours chez un particulier en Alsace.

Comme il est de coutume dans les grandes Maisons princières, le vin du prince est aussi celui de ses domestiques. A Saverne, la distribution est parfaitement règlementée pour limiter les abus et respecter la condition de chaque domestique. Ainsi, « *on servira à la table du Maître d'Hôtel une bouteille de vin par tête et par repas (...). Les jours de départ ou d'arrivée de Son Altesse, une chopine par tête (...). Aux Suisses de Saverne et à celui de Strasbourg, une bouteille par jour (...). Lorsque la Maison marche, il sera donné [aux gens d'écurie] une chopine avant le départ, autant à l'arrivée (...) aux balayeuses et aux gens qui remuent l'avoine, rien^{xiii}* ».

Les domestiques reçoivent un peu de linge pour leur couche, davantage s'ils travaillent dans les cuisines. L'hiver, on procède à la distribution d'une quantité supplémentaire de bois de chauffage, elle aussi variable selon le statut. Le forestier du château livre alors quelques cordes de bois : six cordes à l'écuyer, quatre au menuisier, deux aux jardiniers, une seule au faisandier. Seuls les principaux officiers sont pourvus en charbon, en vaisselle ou autres objets, selon le bon plaisir du prince.

L'habit de livrée diffère selon l'état du domestique. On distingue tout d'abord l'habit de grande livrée, l'habit de petite livrée et la livrée de deuil. Il existe ensuite un habit spécifique aux domestiques de la Chambre, une tenue spécifique aux gens dits « *de la Livrée* » (valets de pied, porteurs, suisses, coureurs), etc. Les gardes suisses du château se distinguent par le port d'un baudrier de couleur, tandis que les forestiers du château portent une bandoulière de cuir avec des animaux gravés dessus^{xiv}.

C'est dans les inventaires de biens que nous découvrons le plus d'indices. Nous trouvons par exemple : « *Item ein roth herrlachen Camisoll mit silberen bouthen. Item ein roth gut camisoll mit goldenen knöpfen. Item ein weiss Livray rockh mit einen herrlachen Camisoll und hosen mit goldenen knöpfen^{xv}* ».

Après avoir regroupé les indications textuelles nous permettant d'esquisser quelques dessins, nous pouvons tenter la description suivante. La tunique complète du domestique était composée d'une culotte écarlate comprenant jarrettière et quelques galons dorés ; les bas étaient blancs (ou noirs ?), les souliers noirs. L'homme portait par-dessus sa chemise ordinaire une veste écarlate avec des galons dorés, et revêtait par-dessus le tout un grand juste au corps blanc aussi galonné, bordé de rouge au col et aux manchettes, sans oublier le chapeau bordé et galonné d'argent.

Si l'ordonnance des couleurs est à peu près certaine (hormis les bas), il serait intéressant de connaître plus en détail la composition et la disposition des galons (dorés,

argentés, de petite, moyenne ou grande taille) qui faisaient toute la richesse de l'habillement.

Les inventaires des biens abondent en éléments traduisant la vie matérielle des domestiques. Ceux qui logeaient ponctuellement au château ne possèdent qu'une simple garde robe. A leur décès, l'habit de livrée est déduit de la succession et récupéré par l'intendant pour être ajusté et pour servir à un autre domestique. Ainsi, le premier inventaire d'un domestique retrouvé dans le notariat date de 1709 et concerne un palefrenier, Jean Cassier. On y trouve très peu de biens : « *deux paires de culottes de draps ou de peaux, cinq vieilles chemises, quatre cravates, sept méchants mouchoirs, trois paires de manchettes, quatre bonnets de nuit, des bas de laine et un méchant chapeau*^{xvi} ».

Rares sont les officiers qui possèdent plus de 100 livres d'argenterie et de bijoux « *Silbengeschier und Kleinodien* ». Livres et bibliothèques restent introuvables dans les inventaires, soit que les domestiques n'en possèdent pas, soit que le notaire ne prend pas le temps de les décrire. En revanche, les objets religieux sont fréquents, tout comme les estampes représentant le cardinal : « *der Portrait von Ihre Eminentz Herr Cardinalen von Rohan, sambt seiner Nusbaumenen Ramen (cadre en noyer)*^{xvii} ».

La fortune de la plupart des domestiques n'excède pas quelques centaines de livres (le palefrenier François Niess : 197 livres de biens, 62 livres en actif, 177 en passif)^{xviii}. Quand aux bourgeois de Saverne servant ponctuellement au château, ils comptent parmi les domestiques les plus fortunés. En voici deux exemples : le cocher Darcourt possède 12.000 livres de biens, plus de dettes actives (5000 livres) que passives (3100 livres)^{xix}. Le maître sellier Brucker possède plus de 10.000 livres de biens, il est passablement endetté (6300 livres).

Des spécialistes tels que Roland Mousnier^{xx} (1907-1993) ont analysé les phénomènes de clientélisme, et ont marqué le XVIIIème siècle comme étant le siècle de l'apogée des « *groupes d'existence* » rassemblant familles, employés, voisins, domestiques, etc. Les contrats de mariage étudiés dans le notariat permettent de mieux appréhender l'importance des alliances matrimoniales (et des cas d'endogamie) entre les familles des domestiques. Le cas le plus significatif concerne une dame du château (Glockener) : elle est à la fois fille d'un garde suisse, épouse respectivement d'un garde suisse puis d'un valet devenu concierge, belle mère de deux valets de chambre, tous au service du cardinal de Rohan. Autre illustration : le maître serrurier Villaume est à la fois le beau père du cuisinier du château, le beau père du cocher et le gendre du postillon Gibot, Gibot étant lui-même beau frère de deux autres postillons du cardinal.

La cohésion du groupe (mariages, parrainages, etc.), l'importance des effectifs (150 à 180 en permanence, sans compter pensionnaires, artistes, etc.) et la dépense qu'engendrait l'entretien d'une pareille Maison, semblent être à la base de l'admiration que vouent les visiteurs du XVIIIème siècle au faste déployé à Saverne.

Peu de princes ecclésiastiques germaniques (sauf peut-être l'évêque de Wurtemberg) pouvaient mener un tel train de vie.

La cour du cardinal pouvait surpasser celle des plus beaux hôtels parisiens et égaler les principaux dignitaires français. Ainsi l'hôtel Saint Florentin du ministre Phélyppeaux compte quelques 113 domestiques tandis que les ducs de Gramont

entretiennent 106 domestiques. L'inventaire des biens du maréchal de Soubise (petit neveu du cardinal Gaston) ne décrit que 35 à 40 domestiques^{xxi} logeant à l'hôtel rue de l'Arcade, alors que le testament du maréchal du Bourg vivant à Strasbourg ne cite pas plus de 20 domestiques.

Quand la Maison devient un instrument de faste, tous les domestiques représentent autant de rouages indispensables à l'exaltation du pouvoir d'un prince.

Directeur de recherches : Claude Muller

Notes

ⁱ AUDIGER, *La Maison réglée et l'art de diriger la Maison d'un grand seigneur etc.*, Paris, 1692, page 19.

ⁱⁱ PÖLLNITZ (von), Karl Ludwig, *Lettres du baron de Pöllnitz*, Amsterdam, 1735, t.1, p. 408.

ⁱⁱⁱ ADBR, G2583, 30 juin 1730.

^{iv} ADBR, 6.E36.2, 69 liasses (notariat du bailliage et de la ville de Saverne).

^v 52 mariages sur 459 célébrés dans la paroisse de Saverne.

^{vi} 222 baptêmes sur 2165 célébrés pour la paroisse de Saverne.

^{vii} ADBR, G2582, 1^{er} décembre 1753.

^{viii} Le sens romain de la « familia » a gardé toute sa valeur au XVIII^{ème} siècle, désignant toutes les personnes, famille, domestiques, clients, vivant sous le toit d'un même maître.

^{ix} ADBR, G2583, 10 septembre 1729.

^x GUITTON, Jean Pierre, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien régime*, Aubier, Paris, 1981, chap.V, page 169.

^{xi} ADBR, G2170.

^{xii} ADBR, 6.E36.2/39.

^{xiii} ADBR, G2166.

^{xiv} ADBR, G2584, f.95.

^{xv} ADBR, 6.E36.2/56.

^{xvi} ADBR, 6.E36.2/31/1.

^{xvii} ADBR, 6.E36.2/38.

^{xviii} ADBR, 6.E36.2/47/1.

^{xix} ADBR, 6.E36.2/47/1.

^{xx} MOUSNIER, Roland, « Les Fidélités et les clientèles en France aux XVI^e, XVII^e, et XVIII^e siècles », in *Histoire sociale*, vol.15, 1982, p.35-46.

^{xxi} Arch. Nat. Min.Cent.XCII880.